Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 3 septembre 2013 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;

Robert Leclerc; André Bernier; Guy Lapointe.

La Conseillère : madame : Barbara Beugger;

Nicole Ménard.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

237-09-2013

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Embauche d'employés surnuméraires pour le déneigement;
- 10.2 Gestion des sels de voirie pour la saison hivernale 2013-2014;
- 10.3 Demande d'intervention dans un cours d'eau de Ferme Robert et Éric Jodoin;
- 10.4 Demande de creusage de fossé de monsieur Sylvain Cabana;
- 10.5 Survêtement de protection pour le Service de sécurité incendie;
- 10.6 Politique de maintien des compétences du Service de sécurité incendie;
- 10.7 Demande d'aménagement d'une descente à la rivière Noire.

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 9 JUILLET 2013 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 12 AOÛT 2013

238-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver les délibérations de la séance régulière du 9 juillet 2013 et de la séance ajournée du 12 août 2013.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

239-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient approuvés les comptes à payer des mois de juillet et août 2013 au montant de 191 712.89 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant les mois de juillet et août 2013 pour une somme de 67 113,45 \$.

3.2 Paiement du décompte numéro 2 à l'entreprise «Construction DJL inc.»

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. ADMINISTRATION

4.1 <u>Échéance de l'obligation série CH de la Société québécoise</u> d'assainissement des eaux

CONSIDÉRANT QUE l'obligation série CH pour le financement des ouvrages d'assainissement des eaux viendra à échéance le premier octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Société québécoise d'assainissement des eaux du Québec nous offre l'opportunité d'acquitter le solde non amorti estimé de 84 485,19 \$ au lieu de refinancer ce montant:

240-09-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité refinance l'obligation série CH de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

4.2 <u>Avis de motion concernant le règlement 2013-237 décrétant les limites de</u> vitesse maximale permises sur certaines rues de la Municipalité

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant la limite maximale permise sur le 11e rang.

4.3 Colloque annuel de l'ADMQ des zones 05 et 06

CONSIDÉRANT LE colloque annuel des zones 05 et 06 de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu le 19 septembre prochain;

CONSIDÉRANT LES coûts d'inscription au montant de 100,00 \$;

241-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que madame Cynthia Bossé, directrice générale, participe à ce colloque et que tous les frais inhérents à cette journée lui soient remboursés.

4.4 <u>Modification de la résolution numéro 209-07-2013 intitulée « Rémunération</u> du personnel électoral »

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 209-07-2013 adoptée par le Conseil municipal à la séance régulière du 9 juillet 2013 relativement à la rémunération du personnel électoral;

242-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit ajouté l'alinéa suivant à la résolution numéro 209-07-2013:

« QUE la personne ressource à tous les postes soit rémunérée à un taux de 21,00 \$ de l'heure.»

4.5 <u>Deuxième versement pour la bibliothèque municipale</u>

243-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit fait à la bibliothèque municipale le deuxième versement de la quote-part pour l'année 2013, et ce, au montant de 2 500,00 \$.

4.6 Révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation

CONSIDÉRANT LA révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation d'Upton;

244-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvée la révision budgétaire 2013 de l'Office municipal d'habitation.

4.7 Stationnement de la Fabrique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.8 Avis de motion concernant le règlement de zonage

Avis de motion est donné par monsieur Guy Lapointe pour que soit présenté à une séance ultérieure, un projet de règlement afin d'agrandir la zone à dominance publique numéro 301 à même des terrains situés dans la zone à dominance résidentielle numéro 103 et d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 401 à même une partie de la zone 301.

Pour le prochain point, monsieur Robert Leclerc quitte la Table des délibérations.

4.9 <u>Permanence de madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire</u>

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Émie Dupont-Courchaine est échue:

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande la permanence de madame Émie Dupont-Courchaine, puisqu'elle répond à l'ensemble des critères et qu'elle a atteint les objectifs souhaités;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 024-02-2013 stipulant que madame Émie Dupont-Courchaine a droit à une bonification de son taux horaire;

245-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE ce conseil approuve la permanence de madame Émie Dupont-Courchaine pour le poste de coordonnatrice en loisirs;

QUE ce conseil effectue une bonification de 1,00 \$ du taux horaire de madame Émie Dupont-Courchaine.

Monsieur Robert Leclerc reprend place à la Table des délibérations.

4.10 <u>Dépôt du rapport annuel d'activités 2012-2013 de la Sûreté du Québec du poste de la MRC d'Acton</u>

Monsieur Yves Croteau, maire, dépose le rapport annuel 2012-2013 d'activités de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton et tous les membres du conseil en prennent connaissance.

4.11 Appel d'offres pour l'achat d'abrasif

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins de la Municipalité pour la saison hivernale 2013-2014;

246-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour l'achat d'abrasif comme suit:

- pour une quantité de 500 tonnes métriques;
- une quantité optionnelle supplémentaire de 400 tonnes métriques soient incluse à l'appel d'offres;
- un prix distinct soit demandé pour la livraison.

4.12 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2013

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2013 de «La Semaine québécoise de réduction des déchets», organisée par Action Re-buts, se déroulera cette année du 19 au 27 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la guantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

247-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE le conseil de la Municipalité d'Upton proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2013, «La Semaine québécoise de réduction des déchets»;

QUE soient invités tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 <u>Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de</u> septembre 2013

248-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de septembre 2013, un budget de 5 975 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offres de service de l'entreprise «ASDR Environnement»

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder au remplacement des sacs de type «géotubes» et membranes pour l'usine d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services professionnels reçue de l'entreprise «ASDR Environnement» comprend la fourniture de deux sacs, des membranes et des goégrilles, la remise en état des espaces de drainage, la mobilisation et démobilisation pour une somme de 25 335,85 \$, excluant les taxes, ainsi que le pompage et la déshydratation des boues pour une somme 173,00 \$ par tonne de matières sèches, excluant les taxes applicables;

249-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit mandatée l'entreprise «ASDR Environnement» pour procéder au remplacement des sacs et membranes pour l'usine de filtration ainsi qu'au pompage des boues dans les nouveaux sacs, pour une somme de 25 335,85 \$ plus un montant de 173,00 \$ par tonne de matières sèches pour le pompage et la déshydratation des boues, excluant les taxes applicables;

QUE le coût des sacs soient réclamés à l'assureur tel que convenu avec La Mutuelle des municipalités du Québec;

QUE la vidange des boues soient remboursée à même le surplus accumulé affecté à cet effet.

7.2 <u>Paiement à l'entreprise «Mabarex» pour le média filtrant à l'usine</u> de filtration

CONSIDÉRANT LA facture numéro 011078 reçue de l'entreprise «Mabarex» au montant de 9 364,71 \$, taxes incluses;

250-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit émit un chèque au montant de 9 364,71 \$, pour le paiement de la facture numéro 011078 à l'ordre de l'entreprise «Mabarex»;

QUE ces frais soient remboursés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

7.3 <u>Paiement à l'entreprise «Service Industriels B.E.S.T. H20 Inc.» pour le média</u> filtrant à l'usine de filtration

CONSIDÉRANT LA facture numéro 625 reçue de l'entreprise «Service Industriels B.E.S.T. H20 Inc.» au montant de 8 982,43 \$, taxes incluses;

251-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

Que soit émit un chèque au montant de 8 982,43 \$, pour le paiement de la facture numéro 625 à l'ordre de l'entreprise «Service Industriels B.E.S.T. H20 Inc.»;

Que ces frais soit remboursés par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

7.4 Paiement à la firme «Laforest Nova Aqua»

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-07-24 reçue de la firme «Laforest Nova Aqua» au montant de 4 591,65 \$, taxes incluses, relativement au projet de modélisation numérique;

CONSIDÉRANT LA facture numéro 2013-07-33 concernant le projet de conformité du système d'approvisionnement et des installations d'eau potable, et ce, au montant de 4 882,25 \$, taxes incluses;

252-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 9 473,90 \$, taxes incluses, pour le paiement des factures numéros 2013-07-24 et 2013-07-33 à l'ordre de la firme «Laforest Nova Aqua».

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 <u>Annonce dans le journal La Pensée pour la soirée du Concours Maisons</u> Fleuries

CONSIDÉRANT LA soirée du Concours Maisons Fleuries qui a eu lieu le 29 août dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de publiciser cet événement afin de faire connaître l'implication de ses citoyens ainsi que celui de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'une parution de ¼ de page en noir et blanc dans le journal La Pensée de Bagot est de 271,00 \$, plus les taxes;

253-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit publiciser la soirée du Concours Maison Fleuries dans La Pensée de Bagot, et ce, au montant de 271,00 \$ plus les taxes applicables.

8.2 Demande de droit de passage pour la saison de Quad 2013-2014

CONSIDÉRANT LA demande d'autorisation de la direction du Club 3 & 4 roues du Comté Johnson inc. pour le droit de passage sur certaines rues, routes et rangs de la Municipalité pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne également la collaboration de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien de la signalisation afin qu'elle demeure adéquate pour maximiser la sécurité des membres du Club;

CONSIDÉRANT QUE le tracé a déjà été présenté par monsieur Richard Deslandes;

254-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères que soit autorisée la demande de droit de passage pour la saison de Quad 2013-2014 ainsi que la collaboration de la Municipalité en ce qui concerne l'entretien de la signalisation, et ce, pour le tracé soumis.

8.3 <u>Appui financier à l'organisme Développement Économique et</u> Touristique des Villes

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de l'organisme Développement Économique et Touristique des Villes;

CONSIDÉRANT QU'ils ont développé deux sites web qui contribuent à leur objectif soit, participer au développement des villes au niveau économique, touristique, culturel, etc. en faisant connaître les villes du Québec au monde entier par le web;

Considérant la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

255-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit refusée la demande de commandite de l'organisme Développement Économique et Touristique des Villes.

8.4 Achat d'un tapis de caoutchouc pour le Chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre maintenant des cours de mise en forme au Chalet des loisirs et qu'il est nécessaire d'avoir un tapis en caoutchouc:

CONSIDÉRANT L'utilité pour le camp de jour d'avoir un tapis lors d'activités assises:

256-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QU'UN budget de 1 000 ,00 \$ soit accordé pour effectuer l'achat d'un tapis de caoutchouc;

QUE madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, demande des soumissions et qu'elle valide avec madame Cynthia Bossé, directrice générale, avant de procéder à l'achat.

8.5 Demande du Cercle des fermières d'Upton

CONSIDÉRANT L'exposition annuelle du Cercle des fermières qui aura lieu le dimanche 29 septembre prochain au centre communautaire;

CONSIDÉRANT LA demande de commandite du Cercles des fermières pour qu'elles puissent remettre des prix de présences lors de ladite exposition;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande l'autorisation à la Municipalité d'installer une pancarte sur le terrain municipal situé au coin de la rue Lanoie et de la rue Principale pour annoncer ses activités;

257-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit remis un montant de 50,00 \$ à l'organisme pour l'achat de prix de présences à la condition que ces dits prix soient achetés chez des marchands locaux (Upton);

QUE soit acceptée la demande du Cercle des fermières à l'effet que soit installée sur le terrain municipal situé au coin des rues Lanoie et Principale, une pancarte pour promouvoir l'évènement.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2013

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'août 2013 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

10. DIVERS

10.1 Embauche d'employés surnuméraires pour le déneigement

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des employés surnuméraires pour la période de déneigement;

258-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient retenus les services de messieurs André Lusignant et Marc Daigneault;

QUE leur taux horaire soit de 20,00 \$ de l'heure, sans avantages sociaux;

QUE 200 heures de travail leur soient garanties;

QUE soient retenus les services de monsieur Yves Girard pour effectuer le déneigement des trottoirs, selon les besoins et conformément au taux horaire habituel.

10.2 Gestion des sels de voirie pour la saison hivernale 2013-2014

CONSIDÉRANT LA Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie;

CONSIDÉRANT QU'une meilleure gestion de l'utilisation de sels de voirie (abrasifs, fondants, ...) réduirait les effets nocifs pour l'environnement, tout en maintenant la sécurité routière:

CONSIDÉRANT QU'une réduction de l'application des sels de voiries diminuerait considérablement les coûts des opérations de déneigement;

259-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient effectués des essais pilotes pour la saison hivernale 2013-2014 notamment comme suit:

- Qu'il ne soit plus épandu de sels de voiries sauf lorsque la route est glacée dans certains secteurs de la Municipalité tels que ceux de la rue Bruneau et de la rue Cardin ainsi que dans les secteurs «des Montées»;
- Que ces secteurs soient maintenus sur couvert de neige;
- Que ces secteurs soient bien identifiés au moyen de la signalisation appropriée.

QUE l'épandage d'abrasif soit réduit sur tous les chemins municipaux sauf pour les courbes et les arrêts obligatoires;

QUE de l'information soit transmise aux citoyens à ce sujet notamment par un communiqué qui sera publié dans le Bavard et sur le site internet de la Municipalité.

10.3 <u>Demande d'intervention dans un cours d'eau de Ferme</u> <u>Robert</u> et Éric Jodoin

CONSIDÉRANT LA demande d'intervention de la Ferme Robert et Éric Jodoin dans le cours d'eau des 19e et 20e rangs, sur les lots 1 957 494, 1 957 508 et 1 957 512;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roger Garneau, contremaître adjoint aux travaux publics, a constaté une accumulation importante de sédiments ainsi qu'une végétation nuisible;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur cette demande par résolution, et indiquer de quelle façon elle désire procéder à la répartition des dépenses relatives à l'intervention demandée;

260-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que la Municipalité d'Upton appuie la demande de Ferme Robert et Éric Jodoin;

Que la Municipalité d'Upton choisit de répartir le paiement de sa quote-part entre les propriétaires situés en tout ou en partie dans le bassin de drainage du cours d'eau et mandate à cet effet:

- BMI experts-conseils pour établir le bassin de drainage géoréférencé général de ce cours d'eau en considérant une marge d'erreur n'excédant pas 10% et en transmettre copie, de façon électronique, à la MRC d'Acton;
- La MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géoréférencé pré-établi par BMI experts-conseils.

10.4 <u>Demande de creusage de fossé de monsieur Sylvain Cabana</u>

CONSIDÉRANT LA demande de monsieur Sylvain Cabana afin que soit creusé le fossé du rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'intérêt général de la Municipalité, les travaux de creusage et de nettoyage de fossé sont uniquement effectués lorsqu'il y a un problème de drainage pouvant affecter la fondation de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection effectuée en ce jour de lendemain de pluies diluviennes montre que le fossé s'égoutte suffisamment;

261-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit refusée la demande de monsieur Cabana afin que soient effectués des travaux de creusage de fossé par la Municipalité;

QU'advenant que monsieur Cabana souhaite creuser le fossé à ses frais, la Municipalité accepte pourvu que les travaux soient réalisés sous la supervision du contremaître des travaux publics;

QUE les frais de la surveillance des travaux soient à la charge de la Municipalité.

10.5 Survêtement de protection pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acquérir cinq couvre touts de protection pour le Service de sécurité incendie:

CONSIDÉRANT LA soumission de l'entreprise Acton Expert, et ce, pour un montant de 110,00 \$ par couvre tout, plus les taxes applicables;

262-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur André Bernier ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, à effectuer l'achat de couvre tout pour un montant de 550,00 \$, plus les taxes applicables.

10.6 Politique sur le maintien des compétences au Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT LA Politique sur le maintien des compétences du Service de sécurité incendie en vigueur depuis 2010;

CONSIDÉRANT LES normes applicables en matière de santé et sécurité au travail qui doivent être connues et respectées par tous les pompiers;

CONSIDÉRANT QUE quelques pompiers ne respectent pas la politique en ne se présentant pas aux pratiques et ainsi ne renouvellent pas leurs connaissances ni ne maintiennent leur compétences;

CONSIDÉRANT QUE ceci pourrait affecter la sécurité du personnel du corps de pompier ainsi que la sécurité de la population;

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir de ce conseil d'intervenir;

263-09-2013

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit informé dans les meilleurs délais les pompiers contrevenant à ladite politique qu'ils devront avoir complétés, d'ici le 15 décembre 2013, au moins 18 heures de pratique;

QUE ceux qui ne croient pas être en mesure de se conformer en informe rapidement le directeur du Service de sécurité incendie;

QUE tout pompier qui ne se sera pas conformé à la présente résolution au 15 décembre 2013 soit sans autre avis ni délais, démis de ses fonctions.

10.7 Demande d'aménagement d'une descente à la rivière Noire

Monsieur Yves Croteau, maire, explique à l'assistance que la Municipalité prend en note la suggestion et fera une analyse des différents sites possibles pour l'aménagement d'une descente à la rivière ainsi qu'une vérification des normes applicables auprès du Ministère.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. **CORRESPONDANCE**

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant les mois de juillet et d'août 2013.

264-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Bernier, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant les mois de juillet et d'août 2013.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 13.

265-09-2013

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la présente assemblée soit levée à 21h00.

Yves Croteau Maire	
Cynthia Bossé Directrice générale	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du Code municipal du Québec, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.